Institut national de santé publique Québec

Le 10 mars 2026

Errata

Veuillez noter que dans cette publication, *« Quelles caractéristiques des programmes de soutien à la parentalité améliorent leur efficacité pour prévenir la maltraitance envers les enfants? »,* des modifications aux pages 1, 4, 11, 14, 16 et 32, ont été apportées. Ces modifications visent à clarifier les résultats (et leur interprétation) concernant l'influence potentielle de certaines caractéristiques des programmes de soutien à la parentalité sur leur efficacité à réduire la maltraitance envers les enfants.

1. Page 1 (Faits saillants)

- « À l'inverse, **certaines autres thématiques pourraient être associées à des effets négatifs**, à savoir : le fait d'encourager les parents à stimuler le comportement prosocial des enfants ou de viser les compétences socioémotionnelles des parents (gestion du stress, colère, résolution de problèmes). »

A été reformulé comme suit :

> « À l'inverse, **certaines autres thématiques** comme le fait d'encourager les parents à stimuler le comportement prosocial des enfants ou de viser les compétences socioémotionnelles des parents (gestion du stress, colère, résolution de problèmes) pourraient être **associées à des effets modérateurs négatifs,** c'est-à-dire une ampleur des effets moins importante sur la réduction de la maltraitance, comparativement aux programmes qui n'incorporent pas ces caractéristiques. »

2. Page 4 (Sommaire)

- « À l'inverse, le fait d'encourager les parents à stimuler le comportement prosocial des enfants, ou de viser le développement de compétences personnelles chez les parents (gestion du stress, de la colère, etc.) peut être associé à des effets négatifs. »

A été reformulé comme suit :

> « À l'inverse, le fait d'encourager les parents à stimuler le comportement prosocial des enfants, ou de viser le développement de compétences personnelles chez les parents (gestion du stress, de la colère, etc.) peut être associé à des effets modérateurs négatifs, c'est-à-dire une ampleur des effets moins importante sur la réduction de la maltraitance, comparativement aux programmes qui n'incorporent pas ces caractéristiques. »

3. Page 11 (tableau 3) : Deux constats ont été reformulés et une erreur de référencement a été rectifiée

- « Le fait d'encourager les parents à **stimuler le comportement prosocial des enfants** (et à décourager les comportements « anti-sociaux ») est associé à des **effets négatifs** (augmentation de la maltraitance). »

190 boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E2
Téléphone : 514-864-1600
www.inspq.qc.ca

A été reformulé comme suit :

> « Le fait d'encourager les parents à **stimuler le comportement prosocial des enfants** (et à décourager les comportements « anti-sociaux ») est associé à des **effets modérateurs négatifs,** c'est-à-dire une ampleur des effets moins importante sur la réduction de la maltraitance, comparativement aux programmes qui n'incorporent pas ces caractéristiques. »

- « Le fait de viser à **améliorer les compétences personnelles des parents** (ex. : gestion du stress, gestion de la colère, résolution de problèmes) est associé à des **effets négatifs** (augmentation de la maltraitance) (22). »

A été reformulé comme suit :

> « Le fait de viser à **améliorer les compétences personnelles des parents** (ex. : gestion du stress, gestion de la colère, résolution de problèmes) est associé à des **effets modérateurs négatifs,** c'est-à-dire une ampleur des effets moins importante sur la réduction de la maltraitance, comparativement aux programmes qui n'incorporent pas ces caractéristiques (24). »

4. <u>Page 14. Section 4.1 (Principaux constats) : un constat a été reformulé</u>

- « À l'inverse, le fait d'encourager les parents à stimuler le comportement prosocial des enfants (et à décourager les comportements « antisociaux ») peut être associé à des effets négatifs (augmentation de la maltraitance). »

A été reformulé comme suit :

> « À l'inverse, le fait d'encourager les parents à stimuler le comportement prosocial des enfants (et à décourager les comportements « antisociaux ») peut être associé à des effets modérateurs négatifs, c'est-à-dire une ampleur des effets moins importante sur la réduction de la maltraitance, comparativement aux programmes qui n'incorporent pas ces caractéristiques. »

5. <u>Page 16, section 4.2 (Liens avec les pratiques) : ajout d'un paragraphe (avant le dernier paragraphe de la section).</u>

> « Selon la méta-analyse de Gubbels et collaborateurs (2019) (24), certaines composantes des programmes de soutien à la parentalité — notamment celles axées sur les compétences personnelles des parents et la stimulation du comportement prosocial de l'enfant — sont associées à une ampleur d'effet plus faible sur la réduction de la maltraitance, comparativement aux programmes ne mettant pas l'accent sur ces dimensions. Les auteurs suggèrent que ces composantes pourraient être moins directement liées à la maltraitance que les compétences parentales ou la qualité de la relation parent-enfant et que, dans des programmes de durée limitée, leur priorisation peut réduire l'attention portée à des facteurs plus directement associés à la prévention de la maltraitance. Ils précisent toutefois que ces associations ne permettent pas d'inférer une relation causale, en raison de la nature non exclusivement expérimentale des études incluses. Les auteurs soulignent également l'hétérogénéité des programmes évalués, ainsi que le possible écart entre les composantes décrites dans les protocoles et celles

effectivement mises en œuvre dans les études, et appellent à des recherches expérimentales supplémentaires. En somme, ces constats suggèrent que certaines composantes pourraient être associées à des effets moins importants des programmes sur la réduction de la maltraitance, sans conclure à des effets délétères. »

6. Page 32. Annexe (tableau 7)

- « Deux caractéristiques sont associées à des effets négatifs (augmentation de la maltraitance). »

A été reformulé comme suit :

« Deux caractéristiques sont associées à des effets modérateurs négatifs, c'est-à-dire une ampleur des effets moins importante sur la réduction de la maltraitance, comparativement aux programmes qui n'incorporent pas ces caractéristiques ».

Auteurs :
Mamadou Mouctar Sow, conseiller scientifique spécialisé
Emilie Audy, conseillère scientifique spécialisée